



Compte-rendu du Conseil d'école du jeudi 16 janvier 2024 à 18h

Etaient présents :

Mme Millasseau, Mme Dezetter,

Pour les Enseignants : F Altairac Diouf – G Blackburn – N Chabot rame – M Gillard – C Khadra – A Koita – A Vautrin - S Arouna Meyer – A Mermet - T Bisarah – M Theaudin – A Poussin – C Maffre-Bauge - S Bassoka

Excusés : M. Djimadoum , Mme S. De Magalhes

Pour les Représentants des Parents d'élèves : C Alaswad – M Blanc - N Cattin Kenfack – A Cissé - E Civreis – M Diallo Balde - K Loret -M Sabatier – A Terechirani – C Thiaw

Absents : M Ben Smida , M Diallo, F Dieng, R Ndiaye, S Sanon Ouedrago

M. Millasseau, Directrice de l'école élémentaire, préside la séance. Le secrétariat de séance est assuré par Arnaud Mermet, enseignant. Mme Mélissa Sabatier, Représentante de parents d'élèves, est secrétaire suppléante.

Rappel de l'ordre du jour du conseil d'école extraordinaire :

1. Calendrier 2024-2025
2. Questions diverses APE

Mise en place du secrétariat

Présentation des vœux 2024 à l'ensemble des membres de droit du conseil d'école

1. Calendrier 2024-2025

Conformément à la note de service n°8 de M. l'Inspecteur de l'Education Nationale :

- L'année scolaire comporte 36 semaines réparties en 5 périodes de travail, séparées par 4 périodes de vacances (article 521-1 du code de l'éducation)
- La durée annuelle est de 864h/an pour une durée hebdomadaire de 24h
- Pour les EGD, la pré-rentrée des enseignants est fixée au lundi 2 septembre 2024 (pas de pré-rentrée en août)
- La rentrée des élèves est donc fixée au mardi 3 septembre 2024

Proposition de l'établissement :

Période 1 : du 3 septembre au vendredi 18 octobre inclus (7 semaines) – vacances de la Toussaint du 19 octobre au dimanche 3 novembre 2024

Période 2 : du lundi 4 novembre au vendredi 20 décembre 2024 (7 semaines) – vacances de Noël du 21 décembre au dimanche 5 janvier 2025

Période 3 : du lundi 6 janvier au vendredi 21 février 2025 (7 semaines) – vacances d'hiver du 22 février au dimanche 9 mars 2025

Période 4 : du lundi 10 mars au vendredi 18 avril 2025 (6 semaines) – vacances de printemps du 19 avril au dimanche 4 mai 2025



Période 5 : du lundi 5 mai au lundi 7 juillet 2025 (9 semaines +1 jour) – vacances d'été à partir du mardi 8 juillet

Pourquoi le lundi 7 juillet ? Pour récupérer le lundi 2 septembre de la pré-rentree des enseignants

Pourquoi 6 semaines puis 9 semaines en dernière période ? Nous sommes dépendants du calendrier des examens du secondaire, des épreuves terminales ont été repositionnées et le retour des vacances de printemps doit permettre aux élèves de préparer les examens en ayant cours avant leurs épreuves.

Proposition de l'équipe enseignante :

Période 1 : du 3 septembre au vendredi 18 octobre inclus (7 semaines) – vacances de la Toussaint du 19 octobre au dimanche 3 novembre 2024

Période 2 : du lundi 4 novembre au vendredi 20 décembre 2024 (7 semaines) – vacances de Noël du 21 décembre au dimanche 5 janvier 2025

Période 3 : du lundi 6 janvier au vendredi 21 février 2025 (7 semaines) – vacances d'hiver du 22 février au dimanche 9 mars 2025

Période 4 : du lundi 10 mars au vendredi 18 avril 2025 (6 semaines) – vacances de printemps du 19 avril au dimanche 4 mai 2025

Période 5 : du lundi 5 mai au vendredi 4 juillet 2025 (9 semaines) – vacances d'été à partir du samedi 5 juillet 2025

A la place du lundi 7 juillet, récupération le samedi 14 juin, sans présence des élèves en vœu 1 et avec présence en vœu 2.

L'IEN valide le respect des horaires face aux élèves. Aussi, le fait de considérer ce samedi 14 juin comme un temps de travail pédagogique entre enseignants sera soumis à l'avis de l'IEN, du proviseur et du conseil d'établissement du 18 janvier 2024.

Proposition des parents élus ?

Mme Cattin Kenfack propose de rattraper le lundi 7 juillet sur 2 jeudis après-midi. Les élèves SIA CM2 ayant cours sur ce créneau, la proposition n'est pas retenue.

Vote du conseil d'école

- Le conseil d'école est contre le maintien du lundi 7 juillet 2025 à l'unanimité.
- Le conseil d'école est pour un report du lundi 7 juillet 2025 au samedi 14 juin 2025 à l'unanimité.
- Concernant le samedi 14 juin avec la présence des élèves : 4 contre – 16 abstentions – 2 pour

2. Questions diverses :

- Quel est l'état d'avancement du toit de la cantine du primaire?

Une bâche, conforme aux normes incendie a été commandée début décembre auprès de la société COTOA qui ne nous a pas encore livrés. Mme Cattin Kenfack s'étonne du délai de réactivité de l'établissement depuis le mois de juin 2023. Mme Dezetter réprecise les étapes de la commande et de la validation de la bâche aux normes en vigueur.



- D'autres solutions sont-elles explorées concernant les affaires perdues?

Mme Millasseau rappelle la procédure des affaires oubliées à l'école : Les surveillants récupèrent chaque jour les affaires des élèves (gourde, lunch-box, pulls, sacs, ...) et les déposent dans de grands bacs grillagés à roulettes. Ces bacs sont ensuite mis en sécurité sous clé chaque jour et ressortis à chaque récréation pour permettre aux élèves de venir vérifier. Les enfants doivent apprendre à être responsables de leurs affaires.

Les parents élus ont-ils une proposition à faire de leur côté ? Redire aux familles de bien noter les affaires des enfants avec nom/prénom et classe de l'élève. Mme Civreis fait remarquer que les bacs utilisés sont profonds pour les enfants et ne permettent une recherche facile. Mme Altairac-Diouf précise aussi qu'un tri par catégorie serait facilitant. L'accès aux familles au sein de l'établissement pour récupérer les affaires n'est pas retenu en raison du plan vigipirate en vigueur, cependant une mise à disposition des bacs dans la zone surélevée du jardin des parents peut être envisageable sur des temps dédiés.

- L'équipe pédagogique travaille-t-elle à un plan d'enseignement à distance si la situation autour des élections ne permet pas un enseignement en présentiel?

L'équipe enseignante a pu travailler lors d'un conseil des maîtres au premier trimestre sur l'Enseignement A Distance. Les enseignants ont réfléchi par niveau et selon la situation de crise. Ils sont donc prêts à poursuivre le travail auprès des enfants selon le protocole établi.

- Beaucoup d'enfants se plaignent du goût de l'eau potable qui leur est mis à disposition. D'autres pistes ont-elles été explorées afin de mettre à disposition une eau au goût plus neutre?

Les distributeurs évoqués en conseil d'administration pour régler les difficultés lors de ruptures d'alimentation en eau s'avèrent être dépendants d'une alimentation en eau donc ne résoudraient pas le problème initial. Nous n'avons pas investigué pour savoir si cela changerait le goût de l'eau.

-L'accessibilité par téléphone ou par e-mail du CPE / secrétariat du primaire et comprendre pourquoi le CPE est à temps partiel.

Nous n'avons pas de CPE au primaire, nous avons une équipe de surveillants et M. Seydi qui s'occupe des retards et absences le matin. Il est joignable par mail à :

viescolaireprimaire@lyceemermozdakar.org

Ou par téléphone en passant par le standard (le mail est préférable) ;

Mme Fall, la secrétaire, est disponible pour tout autre question par téléphone en passant par le standard (jusqu'à 16h30 sauf le mercredi après-midi) et par mail à : secretariatprimaire@lyceemermozdakar.org

La quotité horaire du contrat de M. Seydi n'est pas une question du conseil d'école. Une réponse ne pourra donc pas vous être apportée dans cette instance.



Clôture du Conseil d'école par le Directrice à 18h50

Morgane Millasseau

Arnaud Mermet

Mélissa Sabatier

Présidente

Secrétaire de séance

Secrétaire de séance

